**   **

**Motion du 26 novembre 2013**

Les députés examinent une version du projet de loi quasi identique à celle adoptée le 15 octobre à l’Assemblée nationale par un vote étriqué, rejetée ensuite à l’unanimité au Sénat.

Le gouvernement y a notamment rétabli la mesure phare de cette réforme qui consiste en un allongement de la durée de cotisation.

Une mesure injuste qui va condamner les jeunes salariés d’aujourd’hui à travailler 43 ans, les privant ainsi du droit effectif à une retraite à taux plein à 60 ans. Ce projet injuste et inacceptable conduirait aussi à un appauvrissement des futurs retraités, notamment les femmes.

**Localement**

Nous sommes aussi inquiets de l’attitude de la MSA qui tente de faire rembourser des prestations qu’elle a accordées. Nous avons appelé les retraités à se faire connaître pour ne pas se laisser dépouiller et faire valoir leurs droits.

Nous sommes inquiets de la disparition de l’antenne de l’ADMR d saint Gaudens d’une part par le licenciement que cela occasionne, par un service de proximité qui ne sera pas rendu de plus nous avons alerté le Conseil Général et nous renouvelons ce jour cette alerte ce jour sur le non-respect des statuts de cette fédération.

Nous suivons attentivement le devenir de la tuilerie de Blajan un jugement devrait être rendu le 28 novembre. Nous souhaitons l’intervention des pouvoirs publics et du ministre du redressement productif ; en effet la ressource existe localement, le savoir-faire également, le marché est encore là. Le secteur est durement touché après la fermeture de l’entreprise Assemat (60 employés licenciés).